

LA TENUE DES ARBITRES

A.3.4.3 LA TENUE VESTIMENTAIRES DES ARBITRES

Cf règlements généraux

A partir de 2018, la FFTA a défini une nouvelle tenue bleue.

Elle est composée des éléments de base suivants :

- Une parka
- Une veste
- Un polo
- Une casquette

Seule la tenue "bleue" définie par la FFTA est valide, il ne peut pas y avoir d'éléments de base provenant d'un autre fournisseur même si les couleurs sont respectées.



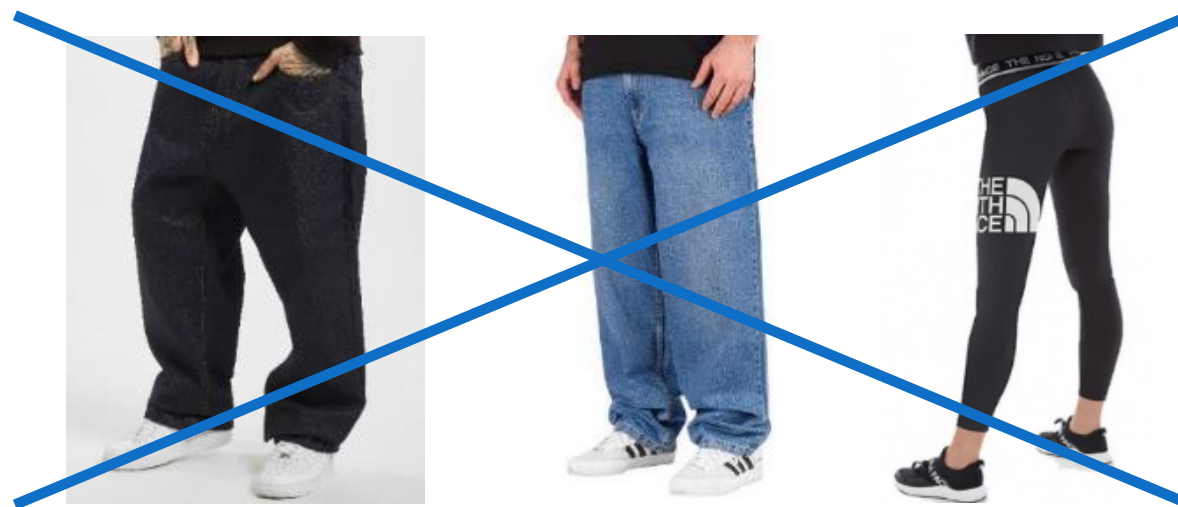
Le pantalon noir et le bermuda (homme/femme) ou la jupe noire (pour les femmes uniquement) n'est pas fourni par la FFTA. Les jupes ne peuvent pas être plus courtes que la position du bout des doigts lorsque l'arbitre a les bras et les doigts tendus le long du corps.



La tenue des arbitres est obligatoire lors des compétitions officielles.

Cette tenue est également celle devant être portée lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des compétitions (remise des récompenses).

Les pantalons type "baggy", jeans ou leggings sont interdits.



LA TENUE DES COMPÉTITEURS

C.12.1 LA TENUE DES COMPETITEURS

Cf règlements généraux

Les femmes doivent porter une robe, une jupe, une jupe-culotte, un short, (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps).



Trop court



A la limite

Les femmes doivent porter un bermuda, un pantalon, un pantacourt, un leggin.



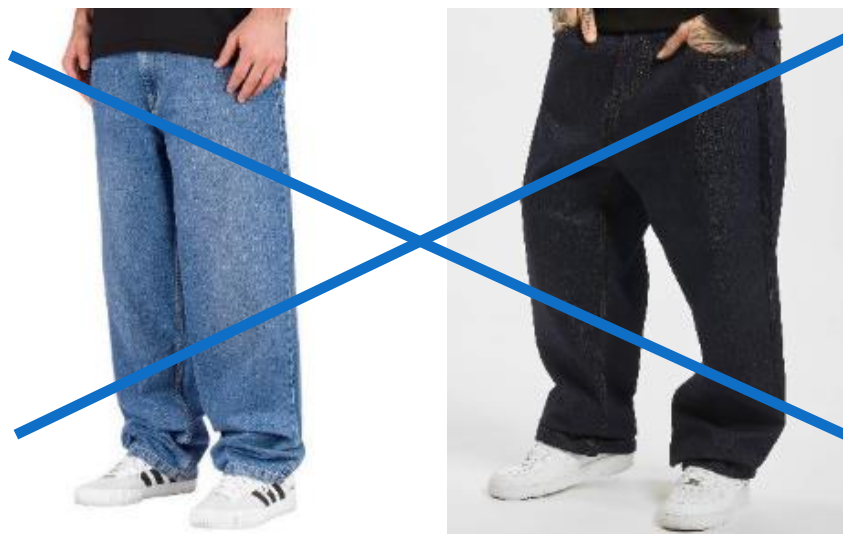
Les femmes doivent porter une blouse, un corsage, une chemise, un polo, tee-shirt ou un "top" qui est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule ».



Les hommes doivent porter un pantalon, un pantacourt, un bermuda et un short (celui-ci ne peut pas être plus court que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manche longues ou courtes couvrant le ventre en pleine allonge.



Aucun jean ou pantalons trop grands, trop larges (Baggy) ne sont autorisés.



Si les conditions météorologiques le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtement, hauts de sport en lycra, habits contre la pluie.

Un couvre-chef ne gênant pas les autres concurrents et compatible avec l'action de tir (pas de capuche). Il peut avoir des patchs au nom d'un sponsor.



Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe.

Ils peuvent avoir des patches au nom d'un sponsor en conformité avec les règles d'éligibilité.



Pendant les épreuves, les archers et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport.

Les chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.



Il est permis aux compétiteurs de porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.



Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité.